

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2024

Délibération N° 2024-13

L'an deux mille vingt-quatre, jeudi 28 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle SEGAFREDO, Maire de la commune.

Date de la convocation : 22 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 16

Présents : Marie-Claude BLAD, Mireille ARNOULT, Karine BOUILLOUD, Etienne BREMAND, Jean-Philippe CAMES, Francs EARD, Mathieu JEAN, Sylvie LEONELLI, Bruno PASTUREL, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Christel RINCENT, Michèle SEGAFREDO, Jean TERRAL.

Absents représentés : Mme Johana ATTAIECH (représentée par Mr Etienne BREMAND) et Mme Pascale FLAGE (représentée par Mme Mireille ARNOULT).

Absents ou excusés :

Secrétaire de séance : Jean-Philippe CAMES.

OBJET DE LA DELIBERATION Attribution des subventions 2024 aux associations

Madame le Maire propose d'attribuer des subventions aux associations à hauteur d'un montant précisé dans le tableau ci-dessous et soumet celles-ci au vote de l'Assemblée Délibérante, qui se prononce comme suit :

Pour l'ensemble des associations :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2024	Votes POUR	VOTES contre	ABSTENTIONS
CINEMA STUDIO 7	34 010 €	12	1	3
MJC Auzielle	21 660 €	14	0	2
FOOT JSAL	4 216 € (dont 150 € pour trophées)	13	0	3
TENNIS CLUB TCAL	3 000 € (dont 150 € pour trophées)	14	0	2
COMITE DES FETES CFA	1 500 €	15	0	1
Tennis de table	360 €	16	0	0
Couleurs d'Auzielle	228 €	16	0	0
Courbes du 31	200 €	15	0	1
Jardins familiaux	200 €	15	0	1
BANDA AOC's				
Stat et Jeux du Lauragais				
La forme devant soi				
KLOSK DURA				
Réserve	526 €			
MONTANT TOTAL	65 900 €			

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal selon le détail des membres présents ou représentés, ci-dessus décide :

- **D'ACCEPTER** d'attribuer des subventions aux associations pour un montant total inscrit dans le tableau ci-dessus.
- **DE PREVOIR** l'inscription des crédits nécessaires au budget 2024.

FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michèle SEGAFREDO

Le secrétaire de séance,



Le présent document a été :
Publié sur le site internet le :
Notifié le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Application de la loi 82-623 du 22/07/1982
Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (<http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE
Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr
Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.